Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton |
Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos |
Lynn Mantz | Claire Sertznig ◄ conseillers

24.02.2023

Rapport du conseil communal

1. Parking public « Réngmauer »

a) Définition des critères d'attribution et du classement sur la liste d'attente pour un emplacement.

Les membres du Conseil communal ont reçu au préalable le document préparatoire avec les critères.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fournit les informations suivantes :

- *20 places sont prévues pour les habitants du secteur « centre » ;*
- *5 places sont prévues pour les commerçants du secteur « centre » ;*
- *S'il y a plus de demandes recevables que de places disponibles, les places seront attribuées par tirage au sort effectué par un huissier de justice ;*
- *Les demandes restantes seront placées sur une liste d'attente conformément au tirage au sort ;*
- *Aucune place de parking réservée n'est prévue ;*
- *Le prix forfaitaire d'un emplacement de parking est de 150 € par mois.*

L'approbation des critères par le Ministère de l'Intérieur est requise.

Ensuite, l'appel d'offres pour les places de parking sera publié et les habitants ou les commerçants du secteur « centre » pourront alors introduire une demande.

Le parti LSAP propose de tenir compte d'une composante sociale et d'accorder un prix réduit aux habitants qui touchent des aides financières de l'Etat.

Le collège échevinal est d'avis qu'il faut éviter de créer 2 catégories de bénéficiaires.

La conseillère Carine SAUER (CSV) mentionne que la maison de retraite possède un nombre fixe de places de parking. Si celui-ci est dépassé, les employés doivent se garer sur une place libre et les frais sont facturés à la maison de retraite. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que ce dépassement n'est possible que si des places de stationnement de courte durée sont libres. Il ajoute que le système est paramétré de manière à ce que les places de parking réservées soient déjà indiquées comme occupées.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) demande si un formulaire a déjà été élaboré. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que ce formulaire est actuellement en cours d'élaboration.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) informe que le parti LSAP a toujours été d'avis de donner des emplacements en location et se réjouit que le collège échevinal ait finalement pris cette décision. Néanmoins, elle regrette que la proposition d'un volet social n'ait pas été prise en compte. C'est la raison pour laquelle le parti LSAP ne soutiendra pas le point b).

Par ailleurs, elle souhaite savoir de quelle manière la population sera informée. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que les informations seront communiquées entre autres sur le site internet de l'administration communale, dans le bulletin communal, par SMS2citizen, ou par application mobile.

Elle demande ensuite à partir de quel moment les gens peuvent faire une demande.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'il faut d'abord obtenir l'approbation du Ministère de l'Intérieur concernant les taxes communales. Il souligne également que le collège échevinal ne s'est jamais exprimé contre la mise en location d'emplacements de parking, mais qu'il a souhaité d'abord

collecter des statistiques concernant le taux d'occupation du parking. Le collège échevinal a également envisagé l'introduction d'une « Brötchentaste ». Cela permettrait de se garer gratuitement pendant 30 minutes dans le parking.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait savoir que son parti est d'accord avec les deux points évoqués.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

b) Location parking - taxe.

Le collège échevinal propose d'introduire les taxes suivantes :

- *Emplacement libre : 150.-€ / mois.*
- *Caution pour matériel de gestion d'accès (télécommande) : 110.-€*

Taxes approuvées par 9 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 2 voix contre (LSAP) par le conseil communal.

2. Actes et conventions

a) Service d'éducation et d'accueil pour enfants : convention tripartite 2023 et conditions générales.

Il s'agit d'une convention tripartite entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, l'administration communale et l'asbl Arcus, Kanner, Jugend a Famil asbl. concernant la clé de répartition des coûts de la Maison relais. La participation de l'administration communale s'élève à 418.577.-€.

Convention approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

b) Acte de vente administratif portant sur un terrain sis au lieu-dit « am laange Gaart ».

Le 11 février 2022, le Conseil communal a approuvé l'acte de vente conclu entre l'administration communale et le propriétaire du terrain situé « am laange Gaart ». La vente a été réalisée dans un but d'intérêt public, à savoir la construction d'un complexe administratif étatique avec piscine.

Le contrat de vente administratif porte sur la revente du terrain susmentionné à l'Etat au même prix de vente de 327.600.-€.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

c) Pacte logement 2.0 - Convention de mise en œuvre.

Le 10 novembre 2021, le Conseil communal a approuvé la convention initiale Pacte Logement 2.0, conclue le 30 septembre 2021 entre la Ville de Grevenmacher et le Ministère du Logement.

Le 27 octobre 2022, le Conseil communal a approuvé un avenant prolongeant le délai fixé dans la convention initiale.

Le 30 novembre 2022, le Conseil communal a approuvé le plan d'action local logement (PAL), élaboré par le collège échevinal en collaboration avec le consultant externe en matière de pacte logement.

La convention de mise en œuvre du Pacte logement 2.0 a pour objet de définir les engagements de la commune et de l'Etat, notamment les modalités de mise à disposition d'un conseiller Pacte logement, de mise en œuvre du programme d'action local logement (PAL) ainsi que les participations financières dont la commune peut bénéficier dans le cadre de la mise en œuvre du PAL.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

d) CRIAJ – Convention 2023.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que la participation de l'administration communale ainsi que celle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse s'élèvent à 232.508.-€ chacune. Il remercie également le CRIAJ pour le travail accompli.

Approuvée à l'unanimité par le Conseil communal.

3. Projet de modification des PAPs « quartiers existants » : adoption

Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service urbanisme donne des explications concernant le PAP « quartiers existants » (point 3) et le PAP « quartier existant - Altstadt » (point 4), entre autres en ce qui concerne les déplacements des limites de la vieille ville à hauteur de la « rue Ste-Catherine » et « Kuschegässel ».

La « Cellule d'évaluation » du Ministère de l'Intérieur a émis un avis favorable à ce sujet le 10 février 2023.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

4. Projet de modification du PAP « quartier existant – Altstadt » : adoption

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

5. PAP « ZAEC Potaschberg » : adoption

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'il s'agit d'un projet important pour le développement de l'ensemble du site du Potaschberg en tant que zone industrielle.

2,06 hectares de terrain sont cédés, notamment pour des espaces verts, des chemins piétonniers, un élargissement de la route, etc.

Un quartier innovant sera développé avec des activités industrielles légères, de l'artisanat, du commerce de gros, du transport, de la logistique, du stockage de marchandises, etc. Un logement de fonction pour un concierge est également envisagé.

A l'origine, une réclamation avait été déposée en rapport avec le PAP « ZAEC Potaschberg », laquelle a été retirée après.

La « Cellule d'évaluation » du Ministère de l'Intérieur a également émis un avis favorable.

Actuellement, des fouilles archéologiques sont encore en cours. Pour l'instant, il semble qu'il n'y aura pas de retard.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) salue ce projet et souligne que de nouveaux emplois seront créés et surtout qu'une crèche est prévue. Elle mentionne la possibilité de prévoir éventuellement une cantine où les parents pourraient passer la pause de midi avec leurs enfants.

Le conseiller Claude WAGNER (DP), salue également ce projet. Il attire toutefois l'attention sur l'augmentation du trafic. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'une étude sur la circulation a déjà été réalisée à ce sujet, mais qu'il faut trouver une solution avec l'Administration des Ponts et Chaussées sur ce point. Il informe également qu'une proposition d'un « Park & Ride » a été adressée au Ministre des Transports, Monsieur François BAUSCH, mais qu'elle est restée sans réponse à ce jour. Compte tenu de la situation actuelle, un parking couvert sera également prévu.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) mentionne la possibilité de prévoir une piste cyclable allant de la gare de Wecker jusqu'au Potaschberg. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que la gare de Wecker est prévue dans le plan de mobilité en tant que pivot et pierre d'angle pour le trafic ferroviaire. Tant le côté allemand, que le côté luxembourgeois doivent être mieux reliés au trafic ferroviaire. La Ville de Grevenmacher doit prendre ses responsabilités dans ce contexte. Par ailleurs, il informe que Monsieur Martin GÜDELHÖFER de l'EOM (« Entwicklungskonzept Oberes Moseltal ») s'est présenté lors de la séance du collège échevinal le 21 février 2023. Il faudrait réfléchir, en collaboration avec la commune de Wormeldange, à la manière dont on pourrait mieux intégrer le « Rufbus » dans ce contexte.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) se renseigne sur la ligne ferroviaire le long de la Moselle et demande si des investissements sont prévus pour la gare de Wellen. L'échevine Monique HERMES (CSV) informe que la « Deutsche Bahn » a assuré que la gare de Wellen sera repeinte. Par ailleurs, une signalisation « Wellen-Grevenmacher » est également prévue.

L'échevine Monique HERMES (CSV) explique qu'en 1875, le collège échevinal de l'époque avait fait une demande pour la construction d'un pont frontalier, entre autres pour permettre à la population de Grevenmacher d'avoir une correspondance avec le train à Wellen.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

6. Revalorisation et extension du Centre culturel

Plans adaptés et devis supplémentaire : 13 177 193,22.-€

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que la revalorisation et l'extension du centre culturel ont été préparées lors de différentes réunions de travail du Conseil communal. Diverses propositions de la part du parti DP ont également été retenues.

L'excédent de coûts s'explique entre autres par les éléments suivants :

- *Planification supplémentaire d'un parking souterrain ;*
- *Augmentation générale des prix ;*
- *Technique de scène ;*
- *Prix des matériaux ;*
- *Augmentation du prix de la façade, (une partie de la façade est construite avec du bois provenant des forêts de Grevenmacher).*

Il est donc proposé d'augmenter l'article budgétaire pour le centre culturel à un total d'environ 40.000.000.-€.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) remarque que son parti avait prédit cette augmentation des coûts et fait remarquer que d'autres coûts viendront encore s'ajouter. Le parti LSAP s'abstiendra lors du vote.

Plans et devis d'un montant de 13.177.193,22.-€ adoptés par 9 voix pour (CSV, déi gréng, DP) et 2 abstentions (LSAP) par le Conseil communal.

7. Réaménagement Gare routière

Plans et devis : 3.760.000.-€

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que ce projet a également été préparé lors de différentes séances de travail du Conseil communal. Il s'agit d'un projet important pour la Ville de Grevenmacher et il en constituera une plus-value.

Monsieur Benoît SCHMIT du service technique présente les projets concernant le réaménagement de la gare routière ainsi que le réaménagement de la Place du Marché aux Bestiaux (« Schweinsmoart »), en insistant sur la construction métallique et les éléments en verre. Il mentionne également que des toilettes séparées sont prévues pour les usagers et les chauffeurs de bus, ainsi qu'une M-box pour les vélos.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) salue l'ensemble du projet. Néanmoins, son parti est d'avis que le vote des projets concernant le réaménagement de la gare routière ainsi que le réaménagement de la Place du Marché aux Bestiaux aurait dû se faire par le nouveau Conseil communal après les élections communales. Ce projet ne doit pas être considéré comme prioritaire.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) demande si les toilettes du centre culturel sont prévues dans le projet de budget. Il est répondu affirmativement à cette question. Elle estime en outre le prix de 3,7 millions d'euros pour un toit comme étant assez élevé. La conseillère Lynn MANTZ (LSAP) demande si des modifications sont prévues concernant le parking Mathis Prost. Il est répondu négativement à cette question. Monsieur Benoît SCHMIT du service technique explique que le montant de 3,7 millions d'euros comprend le toit, la M-Box et l'aménagement de la voirie. Néanmoins, la conseillère Tess BURTON (LSAP) craint que le projet du centre culturel ne dépasse les 50 millions d'euros et qu'il soit tout simplement trop cher. C'est pourquoi le parti LSAP s'abstiendra lors du vote.

L'échevine Monique HERMES (CSV) se félicite néanmoins de ce projet.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que son parti n'est pas opposé à l'ensemble du projet, mais qu'il est également d'avis que le prochain Conseil communal doit prendre une décision à ce sujet.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) remarque qu'on pourrait également prévoir une voie de bus à partir du Potaschberg. En outre, elle aimerait savoir si des sièges en bois sont prévus sur la place. Elle propose de s'inspirer des bancs installés dans le parc à Luxembourg-Ville près de la Fondation Pescatore. Elle demande quelles toilettes sont utilisées par les chauffeurs de bus qui s'arrêtent au complexe sportif

« Op Flohr ». Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe que la commune autorise actuellement les chauffeurs de bus à utiliser les toilettes du centre sportif.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) se montre étonné des remarques de l'opposition et souligne que le collège échevinal actuel continuera à travailler jusqu'au dernier jour. Le réaménagement de l'ensemble du site faisait partie de la déclaration du collège échevinal. Il regrette que l'opposition, tout en étant favorable au projet, ne le soutienne pas.

Par ailleurs, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'une demande d'aide financière a été introduite auprès du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics.

Plans et devis d'un montant de 3.760.000.-€ approuvés par 6 voix pour (CSV, déi gréng) et 5 abstentions (DP, LSAP).

8. Réaménagement de la place du Marché aux Bestiaux

Plans et devis : 2.155.000.-€

Monsieur Benoît SCHMIT du service technique donne des explications et mentionne que, entre autres, toute la place peut être utilisée pour des manifestations publiques. Des places assises, ainsi des plantations sont prévues.

Plans et devis d'un montant de 2.155.000.-€ adoptés par 6 voix pour (CSV, déi gréng) et 5 abstentions (DP, LSAP).

9. Construction de l'extension provisoire de la Maison relais

Plans et devis : 600.000.- €

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que la construction, composée de conteneurs fonctionnels, constitue une solution provisoire. Cela permettra d'accueillir 60 enfants supplémentaires à la Maison relais.

Monsieur Benoît SCHMIT du service technique présente brièvement le projet et mentionne qu'actuellement, l'avis du CGDIS fait encore défaut.

Il informe que la commune procédera à l'acquisition des conteneurs, afin d'avoir la possibilité de les réutiliser ailleurs si nécessaire par la suite.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) informe qu'une demande d'aide financière sera introduite auprès du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) se renseigne sur la possibilité de prévoir des portes plus larges. Le conseiller Claude WAGNER (DP) explique qu'une civière peut passer par une porte normale.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) s'interroge sur l'utilisation des salles en question. Monsieur Benoît SCHMIT informe qu'elles sont destinées au cycle 3 de l'enseignement fondamental.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) apprécie la solution provisoire et fait remarquer que son parti a déjà évoqué le manque de place à maintes reprises. Dans l'attente du nouveau projet d'extension des infrastructures scolaires, le parti LSAP votera en faveur de l'extension provisoire à l'aide de conteneurs.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) déclare que ce projet doit être considéré comme prioritaire, c'est pourquoi son parti émettra un vote positif.

Plans et devis d'un montant de 600.000.-€ approuvés à l'unanimité par le Conseil communal.

10. Décomptes de travaux

Renouvellement du terrain synthétique « Op Flohr » : 423.704,07.-€.

Le devis initial s'élevait à 475.000.-€. Ce projet est donc devenu moins cher. Un montant de 190.000.-€ a été approuvé par le Ministère des Sports en tant qu'aide financière.

Approuvés à l'unanimité par le Conseil communal.

11. Confirmation d'un règlement temporaire de circulation

Le règlement temporaire de circulation concerne la rue « Hiel ».

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

12. Office social commun – Avis sur les délibérations 2022

Approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

13. Compte administratif et compte de gestion 2021

La secrétaire communale Carine MAJERUS donne des explications. L'avis du collège échevinal concernant les remarques du Ministère de l'Intérieur était mis à la disposition des membres du Conseil communal.

La conseillère Liane FELTEN (CSV) demande si les agents du Ministère de l'Intérieur se rendent à la commune pour la vérification. La secrétaire communale Carine MAJERUS explique que ceux-ci sont en général présents pendant 2 à 3 jours pour vérifier les deux comptes.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

Le compte de gestion 2021 est approuvé à l'unanimité par le Conseil communal.

14. Subsides et dons

a) Subsides aux associations locales 2022 :

Les subsides restent pour ainsi dire identiques à celles de 2021.

Le collège échevinal propose d'augmenter le subside pour l'association « Tae Kwon Do » de 500 à 1000 euros. L'association s'occupe de nombreux enfants et représente souvent la Ville de Grevenmacher à l'étranger.

***b)** Croix Rouge – Séisme Turquie Syrie : 500.-€,*

***c)** Union Grand-Duc Adolphe : 50.-€.*

***d)** Fondation Lëtzebuerger Blannevereengung – La canne blanche a.s.b.l. Les amis des Aveugles du Grand-Duché de Luxembourg. : 50.-€.*

***e)** MemoShoah Luxembourg a.s.b.l. : 50.-€.*

f) F.C. Muselmetropol Gréiwemaacher : 200.-€.

g) Union commerciale Grevenmacher : 25.000.-€.

Subsides et dons approuvés à l'unanimité par le Conseil communal.

15. Concessions cimetière

Approuvées à l'unanimité par le Conseil communal.

16. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne les informations suivantes :

- *Fête nationale 2023 : Dans le cadre des festivités de la Fête nationale, le couple grand-ducal se rendra en visite officielle à Grevenmacher le 22 juin 2023. L'accent sera mis sur le patrimoine culturel et le travail avec les jeunes, en visitant le CRIAJ et l'école régionale de musique. Par conséquent l'heure fixée pour le « Te Deum » devra être reportée. L'échevine Monique HERMES (CSV) ajoute que la commune remettra au couple grand-ducal un relevé de toutes les visites de membres de la famille grand-ducale à Grevenmacher depuis 1913.*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) annonce ce qui suit :

- *Tournoi de football du « FC Muselmetropol » : le 3 juin 2023, l'association organise un tournoi de football. Il a été contacté pour participer avec une équipe composée de membres du Conseil communal / candidats des partis. 20 équipes participeront. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) souhaite que les membres du Conseil communal confirment d'abord leur participation. Ce n'est qu'ensuite qu'il faudrait faire appel aux candidats des partis.*

- *Poubelle à déchets organiques : En réponse à la question de la conseillère Liane FELTEN (CSV) concernant le nombre de personnes ayant commandé une poubelle à biodéchets après l'introduction du système de puce, il fournit les chiffres suivants :*

	40l - tonnes	80l - tonnes	240l - tonnes
mai	415	74	12
juin	496	81	13
juillet	519	81	14
aujourd'hui	**550**	**90**	**15**

Après l'introduction du système à puce, le nombre a augmenté.

- *Distribution de kits énergie gratuits : ils ont tous été distribués. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si de nouveaux kits seront livrés, car sur les médias sociaux de la commune, on peut lire « rupture de stock ». L'échevin Marc KRIER répond négativement à cette question.*

- *Distributeur de crème solaire à la piscine en plein air : cette saison, la crème solaire ne sera plus mise à disposition par la Fondation Cancer. Le nombre de personnes ayant utilisé le distributeur a dépassé les 3000. La commune souhaite donc continuer à mettre à disposition de la crème solaire. Monsieur Sven NUSZKOWSKI du service technique va s'occuper de cette question. La conseillère Liane FELTEN (CSV) se renseigne sur l'indice de protection de la crème solaire.*

L'échevine Monique HERMES (CSV) communique l'information suivante :

- *« Maacher Oart » : L'inauguration aura lieu avec une ouverture officielle le samedi après-midi, 8 avril 2023 à 14h15. Les expositions se tiendront dans la maison d'Osbourg y compris le jardin et la cave, à la « Zéintscheier » y compris la cave, au Home Jean Welter (« Veräinshaus ») et à l'administration communale.*

17. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal)

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) :

- *Résultats de l'analyse des déchets résiduels : Elle se renseigne sur les résultats de l'analyse nationale des déchets résiduels. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe que moins de déchets ont été produits, bien que le nombre d'habitants de la Ville de Grevenmacher ait augmenté. En outre, la question se pose de savoir quel est le pourcentage de déchets produits en moins par habitant. 58% des déchets ne devraient pas être jetés dans la poubelle noire. C'est pourquoi il faudrait continuer à sensibiliser les gens. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique que l'évaluation n'aura lieu qu'après un an, (toutes les saisons doivent être comprises). Il faut mentionner que la poubelle noire est pesée.*

- *Voie de bus sur l'autoroute A1 : Elle se dit préoccupée par la fermeture du pont frontalier à Wormeldange et se renseigne sur les possibilités pour améliorer la situation. En même temps, elle se renseigne sur la possibilité de demander au Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics une voie de bus sur l'autoroute A1 qui va de Grevenmacher vers Luxembourg. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'il a déjà interpellé à plusieurs reprises le Ministre François BAUSCH à ce sujet.*

La conseillère Carine SAUER (CSV) :

- *Entrée pour piétons rue de l'Hôpital - parking « Réngmauer » : elle informe qu'elle a été interpellée sur l'absence de signalisation de l'entrée piétonne du parking « Réngmauer ». Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) confirme qu'il a également déjà été interpellé à ce sujet. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique propose de mettre en place un signalétique à proximité de l'église.*

- *Convention « Club Senior » : elle remercie d'avoir signé la convention et remarque que depuis, le nombre d'inscriptions est en constante augmentation.*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *Commission d'intégration : elle informe que la Commission d'intégration a participé au marché hebdomadaire du 6 mars 2023 avec un stand d'information devant la commune concernant la campagne « Je peux voter ». En outre, la commission a enregistré un court-métrage sur cette thématique. Les « Whiteboards » seront prochainement installés dans la cour de l'école et dans la cour de la Maison relais. Concernant la vidéo, le conseiller Claude WAGNER (DP) critique le choix des participants, composés de représentants politiques. De plus, il remarque qu'au départ, la Commission d'intégration était surtout composée de membres neutres. La conseillère Liane FELTEN (CSV) justifie que le choix des acteurs a été fait par rapport à la représentation de différentes langues. Il s'agit d'une décision de la commission. La conseillère Tess BURTON (LSAP) se rallie à l'avis du conseiller Claude WAGNER (DP).*

- *Inauguration du sentier des artistes près du « Kulturhuef » le 18.03.2023 : Elle invite les membres du Conseil communal à cette manifestation.*

Le conseiller Claude WAGNER (DP) :

- *Bâtiment administratif de l'État avec piscine dans la rue du Centenaire : il demande si la piscine figure dans le plan quinquennal du Ministère des Sports.*

- *Aire de jeux « Am Pietert » : Le nouveau jeu n'est pas adapté aux enfants de tout âge. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que cela a été vérifié par Luxcontrol. La conseillère Tess BURTON (LSAP) souligne que le nouveau jeu d'escalade n'est pas adapté aux jeunes enfants et demande si la commune a vérifié ce point. Monsieur Yves CHRISTEN s'en occupera.*

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- *Poubelles près de l'escalier menant à la promenade : il informe que les poubelles près de cette place ont été inondées. Il se montre étonné sur le fait qu'il y ait deux poubelles à cet endroit et se renseigne sur la possibilité de les placer à un endroit plus éloigné de la Moselle. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait remarquer qu'il y a toujours beaucoup de déchets à cet endroit. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'il n'y a pas d'endroit précis pour placer les poubelles. La conseillère Claire SERTZNIG (DP) envisage la possibilité de placer une poubelle en bas et une autre un peu plus haut sur le chemin pour piétons.*

- *Concept de stationnement : la Commission de la circulation a donné son avis concernant les différentes zones de stationnement à Grevenmacher. La Commission de la circulation a proposé de ne prévoir qu'une seule zone de stationnement pour Grevenmacher. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique qu'aucune décision définitive n'a encore été prise. Ce point sera à nouveau discuté lors de la prochaine Commission de circulation.*

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

- *Tiny houses : le gouvernement prévoit d'élaborer un règlement standard sur les « tiny houses ». Elle s'enquiert de l'avis du collège échevinal à ce sujet. Le collège échevinal ne s'est pas encore penché sur le sujet, selon le bourgmestre Léon GLODEN (CSV). Le cas échéant, le PAG devrait être adapté.*

- *Eclairage du passage piéton « COPAL » : elle remarque qu'un éclairage adéquat fait toujours défaut. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que les lampes ont été commandées, mais qu'elles n'ont malheureusement pas encore été livrées. Par ailleurs, elle signale que le lampadaire de la « Schiltzenplatz » a été endommagé. Monsieur Yves CHRISTEN ajoute que celui-ci a également été commandé, mais qu'il n'a pas encore été livré.*

La conseillère Tess BURTON (LSAP) :

- *Saison estivale : elle demande si tous les travaux de préparation pour la saison estivale ont été effectués, notamment en ce qui concerne la piscine, les aires de jeux et le camping. Elle est informée que le liner du bassin de natation est en cours de remplacement et qu'il est actuellement prévu d'ouvrir la piscine en plein air le 1er mai comme prévu. L'échevine Monique HERMES (CSV) ajoute que le camping ouvrira prochainement. De nombreux travaux y ont été réalisés, ce qui contribue de nouveau à son embellissement. Au sujet de la piscine, le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) remarque que le budget prévoyait de rénover le bassin non-nageur. Il s'interroge en outre sur la déformation dans le bassin non-nageur. Monsieur Sven NUSZOWKSKI du service technique transmettra au Conseil communal l'information concernant cette déformation. Par ailleurs, le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) explique que le liner du bassin de natation sera remplacé. Les travaux du bassin non-nageur seront inscrits au budget pour l'année 2024.*